

**Séance publique du 19 mai 2003**

**Délibération n° 2003-1205**

commission principale : finances et institutions

objet : **Régie publicitaire du Bulletin officiel de la communauté urbaine de Lyon**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La convention passée pour la régie publicitaire du Bulletin officiel de la communauté urbaine de Lyon vient à échéance le 31 mai 2003.

En vue de son renouvellement et, pour obtenir les meilleures conditions possibles, un appel à candidatures a été publié dans trois journaux de la presse locale et une offre a été demandée aux deux entreprises de publicité ayant candidaté à sa suite.

La convention prévoit de vendre, à la régie, les deuxième, troisième et quatrième pages de couverture ainsi qu'un encart central de quatre pages du bulletin officiel de la Communauté. La régie est soumise aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

La convention serait conclue pour une période d'une année à compter de sa notification au titulaire, tacitement reconductible deux fois une année.

Des deux entreprises candidates, la société Editions HB a fait l'offre la plus intéressante pour un montant de 66 000 € TTC annuel à prévoir en recettes par la Communauté urbaine. Il paraît opportun de la retenir ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**1° - Décide** de confier les prestations de régie publicitaire du bulletin officiel de la communauté urbaine de Lyon à la société Editions HB, pour un montant de recettes de 66 000 € TTC annuel.

**2° - Approuve** le projet de convention.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**4° - Les recettes** correspondantes seront inscrites et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants - compte 708 880 - fonction 021

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,